

BE-A0523\_722976\_803476\_FRE

Inventaires des archives de la commune de  
Hody. Dépôt 2021, 1868-1977 (1978)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	9
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	12
Finances et fiscalité.....	12
Patrimoine.....	13
Etat civil.....	13
Population.....	13
Elections.....	14
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	15
Enseignement.....	15
Bienfaisance ou assistance publique.....	15
Culte.....	15
Langues et écriture des documents.....	16
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
1 - 2 Registres aux délibérations. 1868-1884, 1944-1966.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	19
II. Organisation et personnel.....	20
A. Organisation et membres des organes politiques.....	20
B. Personnel des services.....	20
1. Statut du personnel, traitements et autres règlements.....	20
14 - 16 Dossiers relatifs aux traitements du personnel communal. 1971, 1973-1974.....	21
2. Dossiers du personnel administratif et technique.....	21
3. Dossiers du personnel de police.....	21
18 - 19 Dossiers individuels des gardes champêtres. 1947-1972.....	21
4. Dossiers du personnel enseignant.....	21
5. Autres dispositions et services sociaux pour le personnel communal.....	22
III. Patrimoine.....	23
A. Généralités.....	23

---

B. Biens immobiliers.....	23
C. Biens mobiliers.....	24
IV. Finances et fiscalité.....	25
A. Généralités.....	25
B. Comptabilité du secrétariat.....	25
1. Budgets et annexes.....	25
2. Emprunts.....	25
C. Comptabilité du receveur.....	25
1. Registres de comptabilité.....	25
2. Comptes et pièces justificatives.....	25
48 - 53 Pièces justificatives aux comptes. 1947, 1961-1963, 1974-1976.....	25
D. Impositions et taxes.....	26
V. État civil.....	27
VI. Population.....	28
A. Registres et mouvements de la population.....	28
57 - 59 Registres de la population. 1931-1960, 1971-1980.....	28
B. Recensements et autres états de la population.....	28
C. Cartes d'identité et passeports.....	28
D. Étrangers.....	28
VII. Élections.....	30
VIII. Affaires militaires et guerres.....	31
A. Service militaire.....	31
72 - 109 Dossiers relatifs aux levées de milice. 1941-1978.....	31
114 - 116 Listes nominatives. 1955-1975.....	34
B. Guerres et conséquences.....	34
IX. Ordre et sécurité publics.....	35
X. Santé publique.....	36
123 - 124 Registres des vaccinations des enfants. 1947-1976.....	36
XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	37
A. Travaux aux bâtiments communaux et scolaires.....	37
B. Travaux et inspection de la voirie.....	37
C. Inspection des cours d'eau.....	37
D. Distribution d'eau.....	37
E. Aménagement du territoire.....	37
XII. Enseignement.....	38
A. Généralités.....	38
B. Cadre général.....	38
C. Bâtiments.....	39
D. Équipement.....	39
E. Finances.....	39
XIII. Culture, sports et divertissements.....	40
XIV. Affaires sociales.....	41
XV. Tutelle sur la Commission d'assistance publique.....	42
A. Généralités.....	42
B. Personnel.....	42
C. Finances.....	42
153 - 154 Budgets annuels. 1964, 1972-1977.....	42
155 - 158 Comptes annuels. 1943-1960, 1962-1971, 1973-1976.....	42
160 - 167 Pièces justificatives aux comptes. 1948, 1950, 1956-1959, 1975-1976.....	43
168 - 169 Livres-journaux de caisse. 1943-1977.....	43

---

170 - 172 Grands-livres des recettes et des dépenses. 1956-1957, 1964, 1976. .....	43
171 - 172 Recettes et dépenses. 1964, 1976.....	43
D. Exécution des tâches.....	44
XVI. Relations avec la Fabrique d'église.....	45

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Commune de Hody

Période:  
1868 - 1978

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0523.7836

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Liège

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Hody

## HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Hody dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Ellemelle, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. Le 12 décembre 1795, le chef-lieu du canton est déplacé d'Ellemelle vers Fraiture. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Hody devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Nandrin <sup>1</sup>.

La commune fait partie du département de l'Ourthe (1795-1814) puis de la province de Liège ainsi que des arrondissements administratif et judiciaire de Huy. Hody relève par ailleurs du canton de milice de Nandrin à partir du 10 février 1817, de Seny à partir du 21 février 1822, de Hamoir à partir du 25 octobre 1870 et enfin à nouveau de Nandrin à partir du 9 décembre 1913 <sup>2</sup>. Le village vit de l'agriculture jusqu'au XIXe siècle. Ensuite, des fours à chaux sont mis en exploitation et des carrières de pierres sont ouvertes. En 1819, on en compte quatre sur le territoire de la commune. En 1829, on exploite également les mines de fer et de plomb. À la fin du siècle, seule une tuilerie fonctionne encore. Au XXe siècle, l'agriculture occupe à nouveau une place centrale avec la culture des céréales et des betteraves sucrières.

La loi du 9 juin 1884 érige les hameaux de Poulseur et de Sart, qui dépendaient de la commune de Hody, en commune distincte sous le nom de Poulseur <sup>3</sup>.

L'exposé des motifs de la loi explique : " L'administration communale de Hody a demandé que les sections de Poulseur et de Sart soient séparées de la commune de Hody et érigées en commune distincte. Cette demande est principalement fondée sur la situation anormale dans laquelle se trouve la commune de Hody. Cette communauté est composée de quatre sections. Groupées par deux, elles forment, en fait, deux parties distinctes, non limitrophes, parfaitement indépendantes l'une de l'autre, et elles n'ont que les relations obligatoires résultant de l'unité d'administration. Les deux sections de Hody-Centre constituent une circonscription délimitée de toutes parts par les territoires d'autres communes, et éloignées d'environ 6 1/2 kilomètres du

---

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 Moniteur belge, 1er juillet 1884 ; HASQUIN H., Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative des communes de Belgique, t. 2 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 1216-1217.

centre du hameau de Poulseur, siège depuis quinze ans de l'administration communale. [...] Les autres sections, Poulseur et Sart, sont séparées du reste de la commune de Hody par toute la largeur de la commune d'Anthisnes (3 kilomètres). La demande de l'administration communale de Hody est fondée, en outre, sur la différence existant entre ces diverses localités dont l'une, Hody, est essentiellement agricole, tandis que Poulseur est presque exclusivement industriel. " <sup>4</sup>Chaque section possède ses écoles, son église, son presbytère et son cimetière. Le territoire de Hody a une étendue de 285 hectares 35 ares 9 centiares ; sa population s'élève à 250 habitants. Poulseur-Sart a une étendue de 509 hectares 51 ares 39 centiares pour une population de 688 habitants. La commune compte 384 habitants en 1806, 391 en 1820, 586 en 1846, 936 en 1880, 280 en 1890 après le détachement des sections de Poulseur et de Sart, 310 en 1910, 252 en 1930, 189 en 1947, 224 en 1961 et 268 habitants en 1976 <sup>5</sup>.

Le 6 septembre 1944, quinze personnes sont assassinées et six sont blessées par les SS de la division *Das Reich*. Le village est incendié <sup>6</sup>.

Concernant le patrimoine religieux, l'église Saint-Pierre a été classée en 1985 après avoir été restaurée. Le bâtiment avait déjà fait l'objet de travaux au XVIIIe siècle. Le maître-autel et son drapé, les blasons, la statue de Saint-Pierre et les symboles des quatre évangélistes ont été inscrits au patrimoine exceptionnel de Wallonie et " figurent parmi les plus beaux décors baroques de Wallonie " <sup>7</sup>. Le chœur date du XVe siècle tandis que la nef et le transept datent du XVIe siècle. Au sein du village, on trouve également un château construit en 1910 autour d'un noyau du XVIIe siècle ainsi que sa ferme qui date des XVIIe et XVIIIe siècles <sup>8</sup>.

Le 17 juin 1803, le Conseil municipal de Hody voulait déjà que la commune soit unie à celle d'Anthisnes, mais ce souhait ne se réalisera finalement qu'avec la fusion des communes de 1977 <sup>9</sup>. Le 1er janvier 1977, la commune de Hody est fusionnée avec celles d'Anthisnes, Tavier et Villers-aux-Tours pour former l'actuelle commune d'Anthisnes.

La fusion forme une entité de 3.025 habitants pour 3.690 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " Ces quatre communes forment un bloc géographiquement uni, dont Anthisnes constitue le centre attractif incontestable. De fortes affinités unissent ces communes rurales du Condroz qui ensemble, forment une fusion peu étendue, mais suffisante dans cette région. Est joint à cette fusion, le hameau d'Ouchenée (Ellemelle), plus attiré par Anthisnes que par Ouffet. " <sup>10</sup>

4 Documents parlementaires, Chambre des représentants, session 1883-1884, séance du 10 avril 1884, n° 167.

5 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België..., t. 3, p. 1710-1711.

6 Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Liège, Bruxelles, 2011, p. 54.

7 Idem.

8 Idem.

9 Histoire et patrimoine..., p. 54.

10 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.



## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux <sup>11</sup>".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

## ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi

---

11 Pasiomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune et sur les dossiers centraux des communes de Hody, Poulseur et Anthisnes constitués par les Archives de l'État.

Dans une lettre datée du 15 novembre 1960, les Archives générales du Royaume informent le directeur des Archives de l'État à Liège que la commune de Poulseur (rattaché à Hody jusqu'en 1884) a marqué son accord pour effectuer un dépôt d'archives. Ce dépôt n'aura pas eu lieu <sup>12</sup>.

Suite à une visite le 31 mai 1990 à Anthisnes, successeur en droit de la commune de Hody, Pierre Bauwens, archiviste de l'État, a réalisé un rapport d'inspection des archives. Ce dernier mentionne que l'état général de conservation est bon. Les archives de Hody se trouvent dans l'ancienne école communale située rue des Martyrs. Les documents sont conservés dans des boîtes à archives placées sur des rayonnages métalliques. Les registres de la

---

12 ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, Dossiers centraux, dossier " Commune de Poulseur ".

---

population se trouvent, quant à eux, dans des armoires en bois tandis que les archives actives sont rangées dans des dossiers suspendus. Un employé communal s'est chargé de reclasser les archives selon le système de classement décimal national car celles-ci ont été mélangées suite à la fusion. Malgré son départ à la retraite, il s'occupe toujours à titre bénévole du rangement des dossiers. Enfin, le rapport indique que pratiquement la totalité des archives antérieures à 1944 ont été détruites lors de l'incendie du village pendant la Seconde Guerre mondiale <sup>13</sup>.

En vue de valoriser son patrimoine communal et de garantir sa pérennité, la commune a signé, en date du 20 novembre 2019, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration que des archives postérieures à 1976 sans plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique ont été détruites en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'autorisation de l'archiviste général du Royaume.

## ACQUISITION

Les archives de la commune de Hody ont fait l'objet d'un premier dépôt le 26 novembre 1976. Un second dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Liège le 16 septembre 2021 sous le n° 23/2021/0025.

---

13 AÉL, Dossiers centraux, dossier " Commune d'Anthisnes " ; BAUWENS P., Les archives des communes et des CPAS de l'arrondissement judiciaire de Huy. Rapport d'inspection, Bruxelles, 1996, p. 25-27 (Miscellanea Archivistica Studia, 82).

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Hody entre 1868 et 1977. Un seul document date du XIXe siècle : il s'agit d'un registre aux délibérations du Conseil communal de 1868 à 1884 (n° 1). À l'exception des quelques rares documents qui ont subsisté aux pertes causées par l'incendie de 1944 (voir les n° 1, 27, 30, 40, 44, 57, 71-75, 126, 155 et 168), les archives décrites dans le présent inventaires sont postérieures à la Seconde Guerre mondiale.

Procédons par grandes séries d'archives :

### CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

### FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour

---

connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

## PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

## ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

## POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le

conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

## ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

## AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de

---

retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

## TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

## ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

## BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

## CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses

tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, les fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

## LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

## SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :  
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988 (Miscellanea Archivistica Studia, 1).  
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005 (Miscellanea Archivistica Manuale, 52 et 53).

## ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et l'atlas des chemins vicinaux<sup>14</sup>. Ces documents n'ont pas été déposés soit parce qu'ils sont toujours utiles à l'administration communale, soit parce qu'ils existent en double, comme les registres de l'état civil conservés aux Archives de l'État (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et les permis de bâtir conservés à la Région wallonne (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme).

---

14 Ce dernier document est du reste désormais consultable sur le Géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>.



## MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif <sup>15</sup>. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne <sup>16</sup>. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population
- VII. Élections
- VIII. Affaires militaires et guerres
- IX. Ordre et sécurité publics
- X. Santé publique
- XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme
- XII. Enseignement
- XIII. Culture, sports et divertissements

---

15 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

16 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### A. CONSEIL COMMUNAL

- 1 1 - 2 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1868-1884, 1944-1966.  
12 janvier 1868 - 6 décembre 1884. 1 volume
- 2 6 octobre 1944 - 28 janvier 1966. 1 volume
- 3 *B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS*  
Registre aux délibérations. 10 janvier 1947 - 29 décembre 1976. 1 volume
- 4 Note de réunion relative aux cumuls des fonctions de l'instituteur,  
au compteur d'électricité de l'école, à une demande d'autorisation  
de bâtir et à la bonne tenue du village. 5 mars 1971. 1 pièce

## II. ORGANISATION ET PERSONNEL

### A. ORGANISATION ET MEMBRES DES ORGANES POLITIQUES

- 5 Dossier relatif à l'octroi d'une pension de survie à Marie Peeters, veuve de l'ancien échevin Lecomte. 1968, 1973.  
1 chemise
- 6 Lettre du receveur régional et extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs au traitement des bourgmestres et des échevins. 1972, 1976.  
2 pièces

### B. PERSONNEL DES SERVICES

- 7 1. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENTS ET AUTRES RÈGLEMENTS  
Dossier relatif à l'affiliation du personnel à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales des communes et établissements publics qui en dépendent. 1945-1968.  
1 chemise
- 8 Dossier relatif à l'octroi d'une indemnité pour le préposé au pointage des chômeurs. 1953-1955.  
1 chemise
- 9 Dossier relatif à l'octroi d'allocations et bonifications au personnel communal. 1958-1971.  
1 chemise
- 10 Dossier relatif aux cotisations assurance maladie-invalidités (AMI) et aux pensions du personnel communal. 1960-1976.  
1 chemise
- 11 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'octroi d'une allocation aux membres du personnel qui font partie d'une mutuelle reconnue comme assurés libres. 29 mai 1962.  
1 pièce
- 12 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'octroi d'une indemnité à Paul Dessaint, secrétaire communal, pour le renouvellement des registres de la population. 29 mai 1962.  
1 pièce
- 13 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'octroi d'une indemnité horaire à l'agent recenseur. 17 septembre 1971.  
1 pièce

*14 - 16 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAITEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL. 1971, 1973-1974.*

14 Léa Lizin, responsable du nettoyage des locaux communaux et des écoles communales. 21 décembre 1971. 1 pièce

15 Edmond Poncelet, garde champêtre. 30 mars 1973. 2 pièces

16 Paul Dessaint, secrétaire communal. 1973-1974. 1 chemise

2. DOSSIERS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

17 Extrait du registre aux délibérations du Collège échevinal relatif à la désignation d'Edmond Poncelet au poste de secrétaire communal intérimaire. 2 novembre 1976. 1 pièce

3. DOSSIERS DU PERSONNEL DE POLICE

*18 - 19 DOSSIERS INDIVIDUELS DES GARDES CHAMPÊTRES. 1947-1972.*

18 Florent Renard. 1947-1958. 1 chemise

19 Edmond Poncelet. 1957-1972. 1 chemise

20 Dossier relatif à l'autorisation pour le garde champêtre de Hody d'exercer la fonction de garde champêtre auxiliaire dans les communes de Tavier, Anthisnes, Esneux, Poulseur et Villers-aux-Tours. 1948, 1960. 1 chemise

4. DOSSIERS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

21 Dossier relatif aux suppléments de traitement. 1955-1959. 1 chemise

22 Dossier relatif à la nomination de Paulette Gilson-Mathieu suite à la démission de Mme Warnon-Debras. 1962. 1 chemise

23 Relevés nominatifs des professeurs et instituteurs communaux

---

pour la Caisse des veuves et orphelins (CVO). 1965-1975.  
1 chemise

24 Dossier relatif à la nomination de Marie-Jeanne Delvenne au poste de maîtresse de couture suite à la démission de Paulette Gilson-Mathieu. 1966-1967.  
1 chemise

25 Lettres relatives au cumul de fonctions d'André Renard, instituteur. 1971.  
2 pièces

5. AUTRES DISPOSITIONS ET SERVICES SOCIAUX POUR LE  
PERSONNEL COMMUNAL

26 Dossier relatif aux assurances contre les accidents de travail des employés. 1948-1971.  
1 chemise

## III. PATRIMOINE

## A. GÉNÉRALITÉS

- 27 Registre relatif à la location du droit de chasse, à la location des sarts communaux et du logement scolaire. 1934-1951. 1 cahier
- 28 Lettre du receveur régional au secrétaire communal relative à l'envoi de documents et à des demandes d'informations concernant la location du droit de chasse, la location de terrains communaux, les fermages, les rôles et les baux des terrains communaux. 16 septembre 1946. 1 pièce
- 29 Registre-sommier des biens et droits immobiliers, rentes et valeurs de portefeuille productives d'intérêt. 1955-1976. 1 volume
- B. BIENS IMMOBILIERS
- 30 Dossier relatif à la location des sarts et des biens communaux. 1934-1971. 1 chemise
- 31 Dossier relatif à l'aliénation de la parcelle cadastrée section B, n° 311E partie par les époux Simon en vue d'y construire une maison en remplacement de leur immeuble sinistré en 1944. 1946-1949. 1 chemise
- 32 Formulaire relatif à l'aliénation d'une parcelle située route d'Ouffet appartenant à la commune. 1948. 1 pièce
- 33 Note du bureau de l'Enregistrement et des Domaines relative à la valeur des emplacements à prendre dans la parcelle cadastrée section B, n° 311R, sollicités par M. Struman et M. Delalie. 22 juillet 1952. 1 pièce
- 34 Dossier relatif à l'aliénation en plusieurs lots de la parcelle cadastrée section B, n° 311M appartenant à la commune. 1952-1959. 1 chemise
- 35 Dossier relatif à la vente des immeubles cadastrés section B, n° 223B, 223E, 226E et 311W, appartenant à la commune. 1954-1955.

---

1 chemise

- 36 Lettre de la commune à Paul Randaxhe relative à sa convocation à l'administration communale pour passer l'acte de vente concernant l'aliénation d'une parcelle communale et au rappel de paiement du géomètre du cadastre pour l'établissement des plans et le mesurage du terrain. 31 mai 1955.  
1 pièce
- 37 Lettre de la commune au receveur de l'Enregistrement à Comblain-au-Pont relative à la cession d'une parcelle de terrain achetée à la commune par Mme Bastin, à sa nièce, Mlle Philippe. 20 décembre 1955.  
1 pièce
- 38 Dossier relatif au projet d'acquisition par la commune d'une salle appartenant à Arsène Colinet et d'un jardin, cadastrés section B, n° 176F2 et n° 176G2. 1962-1963.  
1 chemise
- 39 Correspondance relative à l'envoi d'une copie de l'acte de vente du terrain cadastré section B, n° 311A2 appartenant à la commune et vendu à Léon Harzimont. 1964-1969.  
1 chemise
- C. BIENS MOBILIERS*
- 40 Dossier relatif à la location du droit de chasse. 1937, 1945-1964.  
1 chemise
- 41 Dossier relatif à l'octroi du droit de passage dans le bois de la commune à René Chèvremont, maître de carrières. 1947-1957.  
1 chemise



---

#### IV. FINANCES ET FISCALITÉ

##### A. GÉNÉRALITÉS

- 42 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la désignation de Paul Dessaint, secrétaire communal, en tant que délégué communal à la Commission fiscale du Contrôle des Contributions d'Esneux. 14 octobre 1969. 1 pièce

##### B. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

###### 1. BUDGETS ET ANNEXES

- 43 Budgets annuels. 1975-1976. 2 cahiers

###### 2. EMPRUNTS

- 44 Extrait d'inscription de la commune au grand-livre de la dette publique pour une somme de 3 francs. 22 octobre 1929. 1 pièce

- 45 Registre des emprunts et crédits. 1947, 1972. 1 cahier

##### C. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

###### 1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

- 46 Grands-livres des recettes et des dépenses. 1975-1976. 2 cahiers

###### 2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 47 Comptes annuels. 1973-1976. 1 chemise

- 159 48 - 53 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1947, 1961-1963, 1974-1976. 1947. 1 chemise

- 48 1961. 1 chemise

- 49 1962.

---

		1 chemise
50	1963.	1 chemise
51	1974.	1 chemise
52	1975.	1 chemise
53	1976.	1 liasse
54	<i>D. IMPOSITIONS ET TAXES</i> Copie de l'extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la taxe communale sur la délivrance des cartes d'identité. 23 juillet 1971.	1 pièce

- 55** V. ÉTAT CIVIL  
Registre des naissances et des décès survenus dans une autre commune. 1955-1976. 1 volume
- 56** Listes des naissances enregistrées. 1973. 2 pièces

## VI. POPULATION

### A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

- 57 - 59 REGISTRES DE LA POPULATION. 1931-1960, 1971-1980.
- 57 1931-1947. 1 volume
- 58 1948-1960. 1 volume
- 59 1971-1980. 1 volume
- 60 Index du registre de la population. 1971-1980. 1 volume
- 61 Registre des entrées. 1944-1976. 1 volume
- 62 Registre des sorties. 1944-1976. 1 volume
- 63 Liste des mutations de sortie enregistrées. 1972-1975. 1 chemise

### B. RECENSEMENTS ET AUTRES ÉTATS DE LA POPULATION

- 64 Dossier relatif aux subventions et indemnités octroyées à la commune pour le recensement de la population, des bâtiments, des logements, de l'industrie et du commerce. 1962-1963, 1970-1971. 1 chemise

### C. CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

- 65 Registre des cartes d'identité délivrées. 1944-1976. 1 volume
- 66 Registre de contrôle des cartes de séjour de ressortissants d'un état membre de la Communauté économique européenne (CEE). 1976. 1 cahier

### D. ÉTRANGERS

- 67 Registre de contrôle des cartes d'identité pour étrangers. 1967-

---

1976.

1 cahier

68

Registre de contrôle des certificats d'inscription pour étrangers.  
1968-1972.

1 cahier

69

Liste des étrangers inscrits au registre national. 28 juillet 1972.

1 pièce

- 70** VII. ÉLECTIONS  
Liste des électeurs généraux, provinciaux et communaux. 1970-1972.
- 1 cahier

## VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

## A. SERVICE MILITAIRE

71	Registre relatif à la réserve de recrutement de la milice nationale. 1940-1967.	1 volume
72	72 - 109 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICE. 1941-1978. 1941.	2 pièces
73	1942.	1 chemise
74	1943.	1 chemise
75	1944.	1 chemise
76	1945.	1 chemise
77	1946.	1 chemise
78	1947.	1 chemise
79	1948.	1 chemise
80	1949.	1 chemise
81	1950.	1 chemise
82	1951.	1 chemise
83	1952.	1 chemise
84	1953.	1 chemise

---

85	1954.	1 chemise
86	1955.	1 chemise
87	1956.	1 chemise
88	1957.	1 chemise
89	1958.	1 chemise
90	1959.	1 chemise
91	1960.	1 chemise
92	1961.	1 chemise
93	1962.	1 chemise
94	1963.	1 chemise
95	1964.	1 chemise
96	1965.	1 chemise
97	1966.	1 chemise
98	1967.	1 chemise
99	1968.	1 chemise
100	1969.	1 chemise



---

101	1970.	1 chemise
102	1971.	1 chemise
103	1972.	1 chemise
104	1973.	1 chemise
105	1974.	1 chemise
106	1975.	1 chemise
107	1976.	1 chemise
108	1977.	1 chemise
109	1978.	1 chemise
110	Attestation de présence sous les armes et cartouche de congé de F. P. 1946-1947.	2 pièces
111	Fiches des miliciens envoyés en congé illimité ou en congé sans solde et inscrits au registre de la population. 1951-1956.	1 chemise
118	Dossier relatif aux convocations devant le Centre de recrutement et de sélection (CRS). 1953, 1958, 1960-1968.	1 chemise
112	Relevés des modifications survenues dans la situation des militaires en congé sans solde et en congé illimité. 1953-1974.	2 cahiers
113	Fiche des militaires affectés à la garde territoriale antiaérienne et inscrits au registre de la population. 13 juin 1955.	1 pièce

- 
- 114 114 - 116 LISTES NOMINATIVES. 1955-1975.  
Militaires rappelés sous les armes. 1955-1965. 1 chemise
- 115 Miliciens appelés à accomplir leur terme de service actif. 1955-1975. 1 chemise
- 116 Miliciens désignés pour la garde territoriale antiaérienne. 18 juin 1957. 1 pièce
- 117 Lettre de M. W. relative à son renoncement au sursis accordé par le Conseil de milice. 14 janvier 1958. 1 pièce
- 119 Dossier relatif à M. L., réputé déserteur, et à sa demande d'exemption du service militaire. 1961-1963. 1 chemise
- 120 Notification d'octroi de la libération du service actif en temps de paix. 16 septembre 1966. 1 pièce
- 121 Relevé des modifications survenues dans la situation des membres des forces armées belges soumis au règlement pour les militaires en congé illimité. 19 mars 1968. 1 pièce

*B. GUERRES ET CONSÉQUENCES*  
Consulter le n° 31 de cet inventaire.

IX. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

122

Expédition de l'arrêté du gouverneur de la province relatif à l'autorisation octroyée au comité scolaire de Hody d'organiser un gymkhana pour vélos-moteurs. 12 juillet 1963.

1 pièce

## X. SANTÉ PUBLIQUE

*123 - 124 REGISTRES DES VACCINATIONS DES ENFANTS. 1947-1976.*

- |     |                                  |          |
|-----|----------------------------------|----------|
| 123 | Antivarioliques. 1947-1976.      | 1 cahier |
| 124 | Antipoliomyélitiques. 1968-1976. | 1 cahier |

---

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

*A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES*

- 125 Expédition de l'arrêté de la Députation permanente relatif à l'adjudication des travaux d'appropriation de l'école et de la maison communale. 31 août 1959. 1 pièce

*B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE*

- 126 Plan terrier d'alignement relatif au projet de travaux d'amélioration du chemin n° 20 à Hody et du chemin n° 1 à Anthisnes. 13 septembre 1940. 1 pièce

- 127 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal et lettre relatifs à la transformation d'un tracé existant sur la rive droite du ruisseau de la " Pisserotte " en chemin de vidange pour faciliter la vente de coupes de bois à la commune d'Esneux. 1952. 2 pièces

- 128 Lettre d'un exploitant d'une entreprise de réparation de véhicules relative à sa demande d'aménagement de la route débouchant, d'une part, sur la route nationale n° 38, et d'autre part, sur la route du Moulin. 15 mars 1971. 1 pièce

*C. INSPECTION DES COURS D'EAU*

- 129 Atlas des cours d'eau non navigables. 1961. 1 volume

*D. DISTRIBUTION D'EAU*

- 130 Lettre du Collège échevinal à la Société nationale des distributions d'eau (SNDE) relative aux plaintes des fermiers habitant la partie haute du village concernant l'insuffisance du débit d'eau. 23 mars 1971. 1 pièce

*E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*

- 131 Dossier relatif au projet de plan de secteur de la commune. 1966-1970. 1 chemise

## XII. ENSEIGNEMENT

## A. GÉNÉRALITÉS

- 132 Lettre de l'inspecteur cantonal au bourgmestre relative à sa demande de communiquer les demi-jours de congé hebdomadaires et les jours où les cours seront suspendus pour événement d'ordre local, et réponse afférente. 1958. 2 pièces
- 133 Liste des souscriptions recueillies par les enfants des écoles en faveur des enfants moralement abandonnés et des enfants martyrs. 1960. 1 pièce
- 134 Dossier relatif à l'interdiction pour les enfants des communes voisines de fréquenter l'école de Hody. 1962, 1970-1972. 1 chemise
- 135 Note de réunion du Conseil communal relative aux cumuls des agents communaux, à l'interdiction d'admettre des enfants des communes voisines à l'école communale de Hody et à l'instauration d'une classe d'activités socio- culturelles et sportives le mercredi après-midi. 18 mars 1971. 1 pièce
- 136 Dossier relatif à la demande de la commune adressée à André Renard, instituteur, de déplacer la citerne de gasoil posée pour son usage personnel et de laisser le garage libre de toute occupation. 1971-1972. 1 chemise
- 137 Dossier relatif aux activités socio-culturelles et sportives. 1971-1973. 1 chemise
- 138 Dossier relatif au refus de la demande de J. P. d'inscrire son fils, non soumis à l'obligation scolaire, à l'école de Hody. 1972. 1 chemise
- 139 Dossier relatif aux examens cantonaux. 1973. 1 chemise
- B. CADRE GÉNÉRAL
- 140 Règlement communal scolaire. 15 janvier 1960. 1 pièce

- 
- 141 Formulaires relatifs au choix du cours de religion ou de morale. 1963.  
1 chemise
- 142 Dossier relatif à la suppression de l'école primaire communale mixte dans le cadre de la rationalisation de l'enseignement et à la mise en disponibilité du personnel enseignant. 1975-1976.  
1 chemise
- C. BÂTIMENTS*
- 143 Lettre du receveur régional à André Renard, instituteur en chef, relative aux sommes dues à la commune pour la location du logement. 16 novembre 1961.  
1 pièce
- D. ÉQUIPEMENT*
- 144 Liste des fournitures classiques pour l'année scolaire 1965-1966. 1965-1966.  
1 pièce
- E. FINANCES*
- 145 Dossier relatif aux subventions-traitements et subventions de fonctionnement. 1960-1976.  
1 chemise
- 146 Comptes annuels de l'enseignement primaire. 1971-1972.  
2 pièces

## XIII. CULTURE, SPORTS ET DIVERTISSEMENTS

147

Note relative au souhait du Collège échevinal de former un comité des fêtes. 1971.

1 pièce



XIV. AFFAIRES SOCIALES

148

Lettre d'une administrée à la commune relative à l'examen de sa situation et à sa demande de lui fournir une aide. 18 novembre 1963.

1 pièce

## XV. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

*A. GÉNÉRALITÉS*

149 Registre aux délibérations. 5 juillet 1947 - 1er avril 1976. 1 volume

150 Convention entre la CAP de Hody et la CAP de Liège relative à l'admission des personnes que la première a l'obligation de secourir dans les hôpitaux de cette dernière. 17 avril 1964. 1 pièce

*B. PERSONNEL*

151 Dossier relatif au traitement de Paul Dessaint, secrétaire-receveur. 1964-1973. 1 chemise

152 Dossier relatif à l'élection, à la prestation de serment et à l'installation des membres. 1965. 1 chemise

*C. FINANCES*

153 153 - 154 BUDGETS ANNUELS. 1964, 1972-1977. 1964. 1 cahier

154 1972-1977. 1 chemise

155 155 - 158 COMPTES ANNUELS. 1943-1960, 1962-1971, 1973-1976. 1943-1949. 1 chemise

156 1950-1959. 1 chemise

157 1960, 1962-1969. 1 chemise

158 1970-1971, 1973-1976. 1 chemise

---

160	160 - 167 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1948, 1950, 1956-1959, 1975-1976. 1948.	1 chemise
161	1950.	1 chemise
162	1956.	1 chemise
163	1957.	1 chemise
164	1958.	1 chemise
165	1959.	1 chemise
166	1975.	1 chemise
167	1976.	1 chemise
168	168 - 169 LIVRES-JOURNAUX DE CAISSE. 1943-1977. 1943-1964.	1 volume
169	1965-1977.	1 volume
170	170 - 172 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DES DÉPENSES. 1956-1957, 1964, 1976. Recettes. 1956-1957.	1 cahier
171	171 - 172 RECETTES ET DÉPENSES. 1964, 1976. 1964.	2 pièces
172	1976.	1 cahier

173 Tableau récapitulatif des dépenses. 1970. 1 pièce

174 *D. EXÉCUTION DES TÂCHES*  
Lettre de la Commission d'assistance publique de Montegnée  
relative au domicile de secours de M. K. 8 février 1977. 1 pièce

XVI. RELATIONS AVEC LA FABRIQUE D'ÉGLISE

- 175 Dossier relatif à l'échange d'un terrain de 320 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle, cadastrée section B, n° 55A appartenant à la Fabrique d'église contre un terrain de même superficie à prendre sur la parcelle cadastrée, section B, n° 58A appartenant à Robert Mols. 1955.

1 chemise

- 176 Dossier relatif à l'enquête de commodo et incommodo concernant la conclusion d'un bail emphytéotique entre Jules Simon et la Fabrique d'église. 1973.

1 chemise